

BUREAU DU CONSEIL SYNDICAL
COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 1ER JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le 1er juin à 18h30, le bureau du conseil syndical du SAGEBA s'est réuni à la salle du conseil municipal de la mairie de Morienvall, à la suite de la convocation qui lui a été adressée.

Membres en exercice : 10

Présents : 8

Étaient présents :

Représentants de la CCPV : M. HAUDRECHY (président), M. GAGE

Représentants de la CCRV : M. DAVIN (1^{er} vice-président / communication)

Représentants de l'ARCBA : M. COMMERE (2^{ème} vice-président / opérations), M. PICART, M. VERDRU

Représentants des communes : M. BATON, M. MICHALOWSKY

M. HAUDRECHY souhaite la bienvenue à tous et remercie les membres présents de leur disponibilité.

Afin de vous permettre de retrouver toutes les informations données pendant le conseil, vous trouverez ci-joint, l'ensemble des documents présentés lors de cette séance :

https://bassin-automne.fr/wp-content/uploads/2021/06/SAGEBA_CS_202106_Point-technique-AAC_v3.pptx

https://bassin-automne.fr/wp-content/uploads/2021/06/20210608_Presentation_CS_v2.pptx

1. Relevé des décisions prises par le président

• **Revalorisation des salaires**

M. HAUDRECHY débute ce point avec la revalorisation des salaires pour l'équipe du SAGEBA.

Il indique que cette revalorisation prévue depuis 2019 a été effectuée au mois d'avril 2021 :

- 50€ euros ont été attribués à Aurélie LANGLET, secrétaire comptable
- 100€ pour Christophe LETOT, Victor VEEGAERT et Camille BASIRE, ingénieurs et technicien
- 200€ pour Hélène DENTEL, directrice et ingénieur

Sur notre budget, ces dépenses correspondent au chapitre 012 « charges de personnel ».

En 2019, celles-ci s'élevaient à environ 170 00€.

En 2021, elles seront de 185 735,41€. Pour une année pleine de revalorisation salariale, ces charges s'élèvent à 189 709,47€.

• **Achats de mobilier & matériels informatiques**

Le président détaille les achats effectués pour ce début d'année :

- 1 bureau pour Victor : 262,80€ TTC
- 1 écran fixe PC pour Aurélie : 161,89€ TTC
- 1 vidéoprojecteur : 550,80€ TTC

• **Nouveaux contrats**

Tout d'abord, un nouveau contrat vient d'être signé avec l'opérateur SFR, afin d'actualiser notre offre de téléphonie fixe et mobile et notre accès internet.

Le SAGEBA a donc fait l'acquisition :

- 4 abonnements mobiles pour les techniciens et la directrice
- 4 smartphones
- 2 lignes fixes (le secrétariat et la direction)
- 1 abonnement internet

Concernant la téléphonie, l'ensemble des abonnements s'élèvera à 155,65€ HT par mois.
Pour internet, le montant sera de 50€ HT par mois, avec des frais d'installation (fibre) s'élevant à 170€ HT.

Une nouvelle prestation informatique va également être mise en place :

- abonnement microsoft pro (outils professionnels et réseau interne partagé) à 52,5€ HT par mois
- gestion du nouveau nom de domaine et des adresses mails du SAGEBA à 30€ HT par mois
- installation et mise en place à 690€ HT

Dernier point, pour anticiper les prochaines obligations en la matière et faciliter la gestion comptable, nous avons souscrit à une nouvelle fonctionnalité du logiciel de comptabilité Cosoluce :

- dématérialisation de la DSN (déclaration sociale nominative) avec un coût annuel de 61,57€ TTC et une installation de 150€ TTC.

- **Demande de subvention à l'agence de l'eau Seine Normandie (AESN)**

Renouvellement du matériel piézométrique

Ce renouvellement s'élève à un montant de 9 560,04€ TTC avec un reste à charge pour le SAGEBA de 764,83€ TTC. Il s'agit du suivi quantitatif des principales eaux souterraines du bassin de l'Automne.

- **Convention**

Cette convention pour le renouvellement du matériel piézométrique a été effectuée avec le SISN (syndicat de la Nonette), le suivi piézométrique étant mutualisé depuis 2014 avec le SISN.

Ce suivi est mutualisé car les 2 nappes se trouvant sur notre bassin se situent également sur le bassin de la Nonette.

Tout comme pour le SAGEBA, le reste à charge pour le SISN sera d'un montant de 764,83€ TTC

- **FCTVA**

Comme chaque année, nous devons déclarer nos dépenses d'investissement auprès des services préfectoraux afin de pouvoir prétendre aux fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée.

Ainsi, la demande a été effectuée pour l'année 2019 pour un montant éligible de 3 160,10€ TTC, mais également pour 2018 pour un montant éligible de 1 231,63€ TTC, n'ayant retrouvé aucune trace d'une éventuelle transmission pour cette année.

M. GAGE s'interroge sur les délais de déclaration de la FCTVA.

Concernant le SAGEBA, nous sommes à N-2 pour nos déclarations, ce qui signifie que nous devons déclarer les dépenses éligibles constatées d'il y a 2 ans.

Pour les dépenses concernant l'année 2018, elles auraient dû être déclarées en 2020, mais ne sachant pas si cela a été fait, nous tentons tout de même cette demande.

Ces demandes sont relatives à des dépenses en informatique et mobilier de bureau.

2. Points sur les dossiers techniques en cours par l'équipe technique

A. La protection des eaux souterraines - Camille BASIRE, chargée de mission eaux souterraines

- **Etudes des aires d'alimentation de captage - Vauciennes et Vaumoise**

Une étude est actuellement en cours sur les aires d'alimentation de captage de Vauciennes et Vaumoise.

Le SAGEBA intervient en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, c'est-à-dire un appui technique auprès des communes avec un lien avec le bureau d'études.

Ce bureau d'études est chargé du diagnostic territorial des pressions humaines. Une réunion de présentation de ces résultats se tiendra le 16 juin prochain à Vaumoise.

L'élaboration du programme d'action se fera au second semestre 2021.

- **Dialogue territorial pour les aires d'alimentation de captage - Formation et appui / conseil**

Le SAGEBA a souscrit à cette formation en septembre 2021. Les formations sur le dialogue territorial pour les aires d'alimentation de captage et les sessions sont adressées aux élus et aux techniciens :

- Elus : M. DAVIN et M. PROFFIT se sont inscrits, pour les 7 ou 8 juin prochains.
- Techniciens : Camille BASIRE et Hélène DENTEL ont participé à la 1^{ère} session qui s'est tenue les 30-31 mars et 1^{er} avril dernier, et assisteront à la 2^{ème} partie, les 22 et 23 juin prochains.

En plus de cette formation, un accompagnement est également proposé au SAGEBA.

L'objectif de l'appui pour un dialogue territorial sur le bassin de l'Automne serait de développer les filières agricoles de qualité via les restaurations collectives afin de proposer de la nourriture de qualité au sein de ces restaurations. Ceci contribuera ainsi à préserver la qualité des eaux souterraines alimentant en eau potable le bassin de l'Automne en privilégiant des produits à faibles intrants (engrais et phytosanitaire) et à faible impact carbone (produits locaux).

Actuellement, une réflexion est menée en interne et un sondage afin de jauger l'intérêt des élus face aux problématiques dans les restaurations collectives sera bientôt envoyé.

M. DAVIN indique qu'il serait bien que cette réflexion et donc le sondage soit également communiqué auprès des établissements scolaires se trouvant sur le territoire.

Camille BASIRE précise que cette information doit être relayée par l'intermédiaire des élus et des gestionnaires des restaurations collectives.

Cette réflexion se déroulera en plusieurs étapes, la première étant de jauger les élus.

- **Avancées aire d'alimentation de captage - Auger-Saint-Vincent**

Assainissement non collectif :

En 2017, il a été constaté que l'installation d'assainissement non collectif au parc aux dames n'était toujours pas en conformité depuis 2017. Les eaux ménagères de cuisine sont rejetées dans un puit sans être déclarée, ce puit n'étant pas un puisard. De plus, un des piézomètres du SAGEBA pour le suivi quantitatif des eaux souterraines est située dans ce puit. L'ensemble des analyses de la dernière campagne (2017-2020) est inexploitable.

Une vérification des travaux de conformité a eu lieu le 28 mai dernier. Les deux premières phases ont été effectuées avec une installation au niveau de la fosse septique. Il reste à les désaccorder les eaux ménagères de cuisine au puit.

Chanvre : Le 26 mai dernier, un tour de plaine et la visite de Planète chanvre a été réalisé avec les agriculteurs du groupe IS'EAU en Seine et Marne, afin de réfléchir au développement de cultures à bas niveaux d'intrants (faible utilisation d'engrais et/ou produits phytosanitaires) sur le territoire.

B. Les cours d'eau - Christophe LETOT - technicien de rivière

- **Travaux de restauration de l'Automne et ses zones humides au Berval**

- L'enquête publique s'est déroulée jusqu'au 15 mai ; la commissaire enquêtrice nous a informé qu'un avis défavorable a été émis par la commune de Bonneuil en Valois.
- Sur demande de la commissaire enquêtrice, une rencontre a eu lieu entre le SAGEBA et les élus de la commune de Bonneuil. Des échanges ont été menés concernant le projet et une nouvelle intervention du SAGEBA doit être effectuée en conseil municipal de Bonneuil le 3 juin.
- La remise du rapport d'enquête de la commissaire enquêtrice est prévue pour le 15 juin 2021 au plus tard.

M. GAGE demande sur quels critères l'avis favorable a-t-il été donné.

M. LETOT indique que le premier critère concerne l'intérêt du projet à créer des méandres. L'étang de Wallu qui se trouve en amont du projet contient des sédiments potentiellement pollués, les élus ont une crainte concernant les risques de relargage en aval, ce qui pourrait endommager les travaux prévus au Berval.

M. HAUDRECHY prend la parole et explique que les élus de Bonneuil auraient souhaité que les travaux soient d'abord effectués dans l'étang de Wallu. Mais le projet de Wallu étant bloqué, cela n'est pas possible. De plus, l'étang de Wallu étant privé, le SAGEBA ne peut intervenir sans l'accord des propriétaires. Aussi, ce n'est pas la compétence du SAGEBA de curer et entretenir des étangs privés.

Cependant, les fonds publics nécessaires à la réalisation de tels travaux ont été débloqués, mais les propriétaires ont refusé tout appui. Le dossier est à présent dans les mains des services de l'état.

Des remarques ont également été faites sur le coût du projet.

M. DAVIN explique également la mauvaise compréhension des élus par rapport au financement des travaux, qui ne concernent que le propriétaire et non la commune, conformément au plan de financement initial

- A la réception de l'arrêté préfectoral, le dossier de consultation des entreprises et appel d'offres pourra être lancé sur le second semestre 2021.
- Les travaux seront donc prévus en 2022, avec une phase hivernale pour le déboisement et une phase estivale pour les travaux en rivières.
- Les subventions attendues pour ce projet sont de 80% de l'agence de l'eau Seine Normandie, 10% du fonds européen et 10% des deux propriétaires.

M. HAUDRECHY ajoute que lors de la rencontre avec la commissaire enquêtrice et les élus de Bonneuil, ces derniers ont indiqué avoir émis des objections contre le projet sans avoir lu le dossier.

- **Aménagement du moulin de Glaignes pour la restauration de la continuité écologique**

- Une réunion de lancement de l'étude s'est tenue le mercredi 26 mai 2021
- Le projet proposé est une rampe en enrochement afin d'avoir une pente constante et non une chute avec des remous où le poisson et les sédiments sont bloqués entraînant une perte de biodiversité et un comblement accéléré en amont.
- Le comité technique se tiendra fin juin / début juillet pour examiner la solution technique proposée du bureau d'études.
- Le bureau d'études finalisera le projet et les résultats de l'étude seront connus d'ici la fin de l'année.
- Les travaux pourront débuter en 2022. S'agissant de travaux en rivière, ceux-ci ne pourront pas débuter avant le 15 mai 2022.
- Le montant de l'étude et de la maîtrise d'œuvre des travaux (suivi et réception des travaux) s'élève à 30 720 € TTC
- Les subventions attendues sont de 40 % de la part de l'agence de l'eau Seine Normandie et de 33% de la part du conseil départemental 60 (en attente de confirmation).

M. GAGE demande quel linéaire cela concerne-t-il ?

Christophe LEOT répond qu'il s'agit d'un petit linéaire. La rampe fera seulement quelques mètres de long. Ces travaux seront effectués uniquement pour enlever la petite chute présente.

Christophe LETOT intervient et précise qu'en matière de continuité écologique il faut voir le linéaire de cours d'eau sur lequel la continuité sera restaurée et pas seulement le linéaire rectifié.

Le coût peut paraître élevé, mais sur ce projet demande beaucoup de technicité et des calculs hydrauliques doivent être effectués pour « caler l'ouvrage ».

M. COMMERE indique que grâce à ces travaux, le débit de l'eau sera beaucoup plus fluide.

Christophe LETOT ajoute que le moulin ayant deux bras, l'eau pourra être déviée dans le deuxième bras le temps que les travaux soient effectués. Ce qui permettra de travailler à sec et facilitera ainsi la tâche concernant la pose du béton.

Hélène DENTEL ajoute qu'une des raisons pour lesquelles le coût de l'étude est élevé est dû au fait d'intégrer une composante paysagère qui n'avait pas été prévue initialement (mais votée par la suite en conseil syndical). Etant dans le périmètre de l'ABF (architecte des bâtiments de France), ceci pourra faciliter l'acceptation du projet par les premiers responsables.

M. DAVIN prend la parole et explique qu'il a apprécié cette rencontre avec les élus de Glaignes car il y a eu une vraie discussion autour de ce projet et de bons échanges autour des propositions proposées par le bureau d'études.

Christophe LETOT indique que la commune n'est pas propriétaire du moulin et que la personne concernée est favorable à ces travaux. Le SAGEBA est dans ce sens conventionné avec ce propriétaire.

- **Travaux de protection de berges à Béthisy St Pierre**

- Une érosion naturelle de berge (sans impact sur le cours d'eau mais avec enjeu urbain à proximité) s'est créée à Béthisy St Pierre.
- Un appui technique et financier de la part du SAGEBA a été proposé à la commune de Béthisy St Pierre pour réduire l'érosion de la berge :
 - o Prise en charge du tressage (devis à 5 000€ TTC) par le SAGEBA
 - o Prise en charge de la terre et des végétaux par la commune
- Etant sur un fonctionnement naturel du cours d'eau, aucune subvention ne peut être versée.

M. GAGE demande à qui appartient la berge ?

Il lui est répondu que celle-ci appartient aux riverains.

- **Entretien des cours d'eau au 1^{er} semestre**

- Un entretien urgent a été réalisé à la suite de la tempête « BELLA »
- 9 arbres / 27 chablis / 31 embâcles ont été traités
- L'entreprise intervenue est Nature & Paysages pour un coût de 10 044€ TTC, avec une subvention du conseil départemental de l'Oise de 40%

M. HAUDRECHY indique qu'il souhaiterait que les riverains participent à l'entretien des cours d'eau.

M. GAGE propose que ce soit les riverains possédant le plus de kilomètres de berges qui participent étant donné que sur certains secteurs les propriétaires différents sont trop nombreux pour un faible linéaire. Malgré tout il appartient aux communes de payer les interventions et une sensibiliser de ces propriétaires doit-être mise en place.

M. COMMERE demande si les propriétaires de berges doivent respecter une distance afin de laisser un accès en cas d'intervention ?

Christophe LETOT répond qu'effectivement, le SAGEBA bénéficie toujours d'une servitude pour passer et qu'il est réglementairement demandé pour les peupleraies de garder un espace de six mètres non plantés.

Victor VEEGAERT ajoute que le SAGEBA fait de la communication auprès des riverains afin de les sensibiliser, mais des problèmes spécifiques se posent concernant l'entretien des berges des cours d'eau :

- l'intervention sur un arbre qui est en partie dans l'eau peut s'avérer être une tâche difficile ;
- si le propriétaire ne fait rien, le problème se transfère chez le voisin n'étant pas responsable.

M. HAUDRECHY propose que cela fasse l'objet d'une réflexion commune au sein du conseil et de commencer par l'envoi d'un courrier d'information.

- **PPRE - programme pluriannuel de restauration et d'entretien des cours d'eau et zones humides : concertation pour la co-construction du programme opérationnel**

- Une priorisation technique des actions du PPRE 2022-2026 a été effectuée
- La programmation sera faite en fonction des finances mobilisables sur les 5 années
- Une réflexion sera menée par sous-bassin (Automne amont, Automne aval/médian et Sainte-Marie) puis mise en commun à l'échelle du bassin versant

- 3 réunions par groupes de travail sera organisée

Un doodle a été envoyé afin d'entrevoir des dates de réunions, mais seulement 11 réponses ont été reçues.

Cette démarche a été effectuée suite au souhait des élus du SAGEBA d'être plus impliqués dans la construction et la priorisation des actions de restauration et d'entretien des cours d'eau et zones humides présentés dans ce PPRE.

C. Gestion et planification des ressources en eau - Hélène DENTEL, directrice et chargée de mission SAGE (schéma d'aménagement et de gestion de l'eau) et Contrat territorial eau & climat

- **Lutte contre l'érosion et le ruissellement**

- Une sortie sur le bassin du ru de Bonneuil (Haramont, Eméville et Bonneuil) a été organisée le 28 avril 2021 avec les élus communaux et intercommunautaires, les techniciens de la CCPV et du SAGEBA afin de comprendre les phénomènes qui ont lieu sur ce secteur.
- En parallèle, une visite du showroom d'aménagements d'hydraulique douce (solutions préconisées afin de lutter contre les phénomènes d'érosion/coulées de boue) sur la Nonette où a été construit un site pilote aménagé avec des pancartes de sensibilisations, s'est déroulé le 26 mai 2021.
- Une nouvelle réunion de concertation a eu lieu sur le ru du Longpré (commune d'Haramont) le 22 avril 2021.
- Pour donner suite à ces rencontres, il a été décidé de lancer deux études sur le bassin du ru de Bonneuil et le bassin du ru de Longpré, afin de diagnostiquer, faire un état des lieux et proposer un plan d'action avec des aménagements pour maîtriser ces phénomènes d'érosion et de ruissellement.
- Le coût unitaire prévisionnel (fourchette haute) s'élève à 40 000€ TTC, subventionné à 80% par l'agence de l'eau Seine Normandie.
Le marché est actuellement en finalisation avec l'agence de l'eau Seine Normandie. Le SAGEBA souhaiterait lancer la consultation au mois de juin pour un démarrage dès le mois de juillet pour une mise en œuvre des travaux dès fin 2022.

M. GAGE s'interroge sur l'utilité des PLU réalisés par les communes, qui contiennent déjà des études de ruissellements financées.

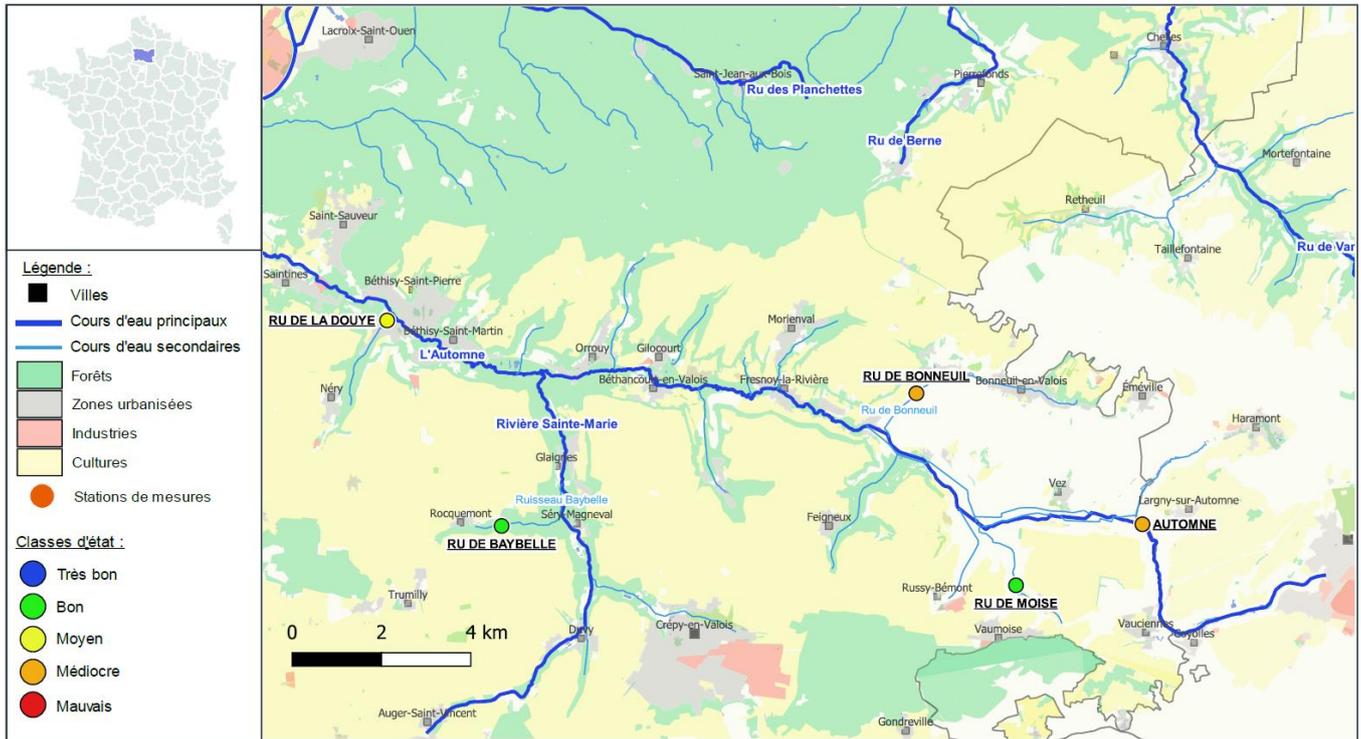
Hélène DENTEL répond qu'avant toutes nouvelles études, la CLE a demandé expressément de travailler avec les documents d'urbanisme déjà réalisés.

Sur les secteurs concernés il s'agit de faire appel à un maître d'œuvre qui va agréger et collecter les données déjà en notre possession mais qui sont trop anciennes et par conséquent, plus d'actualités. Il est donc nécessaire de réaliser de nouvelles études complémentaires afin de dimensionner les ouvrages à réaliser. De plus, les études de ruissellement réalisées dans les documents d'urbanisme identifient un aléa vis-à-vis de l'aménagement urbain actuel et futur de la collectivité.

Les deux études menées par le SAGEBA s'appliquent à diagnostiquer les axes de ruissellement impactant les ressources en eau et à élaborer un plan d'actions dimensionnant les travaux à réaliser.

- **Réseau de mesure de la qualité des eaux du bassin de l'Automne 2021-2024 du SAGEBA**

- depuis 2015 le SAGEBA suit cinq points sur cinq cours d'eau : le ru de Baybelle, le ru de la Douye, le ru de Bonneuil, le ru Moise et un point flottant (fixé chaque année).



Le cinquième point, dit « point flottant », est un point qui chaque année est changé selon les préconisations de la commission locale de l'eau.

- Le SAGEBA a mis fin du marché courant de 2019 à 2022 suite à des fautes du prestataire ABIOLAB (laboratoire d'analyses)
- Une consultation pour un prochain marché a été lancée le 21 mai 2021 pour une durée d'un mois. Les 4 bureaux d'études consultés sont : *Hydrosphère, Aquabio, CARSO-LSEHL et EUROFINs*
- Le total du projet pour les deux années à venir s'élève à 16 000€ TTC, financé à 80% par l'agence de l'eau Seine Normandie. Le reste à charge du SAGEBA est de 3 200€ TTC.

M. DAVIN demande si cela nous est imposé.

Hélène DENTEL indique qu'il existe un réseau national mais que le SAGEBA suit son propre réseau afin de compléter ce réseau. Cela nous permet d'avoir un suivi qualitatif représentatif sur les cours d'eau qui ne sont pas suivis par le bassin national et pour lesquels très peu de mesures sont réalisés.

D. Les zones humides - Victor VEEGAERT, chargé de mission zones humides

- **PPRE- études faune flore**
 - La consultation a été lancée auprès de quatre bureaux d'études le 09 mai pour une durée d'1 mois.
 - 1 contact pour le moment
 - Cette étude devra être réalisée en deux parties puisque certains relevés de terrains doivent être effectués avant le 15 mai et cela n'a pas pu être réalisé cette année. (fin 2021 et début 2022)
 - Le coût prévisionnel s'élève à 12 000 €, financé à 80% par l'agence de l'eau Seine Normandie
- **Hiérarchisation des zones humides**
 - Une réunion interne a eu lieu fin mai afin de présenter la démarche et recueillir les différentes remarques
 - Modification et rédaction des différents documents qui seront présentés à la commission locale de l'eau.

- **Inventaire des mares et petites zones humides de plateaux et versants**

- L'objectif est de compléter l'inventaire des zones humides

M. COMMERE demande si le SAGEBA interviendra sur le non entretien des marres et les dépôts sauvages à proximité. Victor VEEGAERT répond que le SAGEBA ne peut pas intervenir en cas de dépôts de déchets, la police de l'eau et le maire étant compétents sur ce sujet.

3. Réflexions sur la mise en place des commissions de travail

Pour permettre l'implication des élus dans la vie du SAGEBA, il est proposé de mettre en place des commissions de travail afin d'étudier les questions / projets que l'exécutif entend soumettre à l'approbation du conseil et réfléchir / proposer des solutions sur des problématiques fortes rencontrées.

Ces commissions permettront plus de transparence, d'implication et une co-construction entre technicien et élu.

Il est proposé quatre thématiques :

1. Marchés publics (études des marchés > 70k €)
2. Erosion / ruissellement (suivi des études)
3. Opérations (travaux / études / entretien des riverains)
4. Communication (outils et actions)

Il a été retenu :

- Trois thématiques : marchés publics reformulés en « appel d'offre », « opérations » intégrant la thématique érosion / ruissellement, et la « communication » ;
- Les thématiques « appel d'offre » et « opérations » seront traitées en bureau ;
- La thématique « communication » sera traitée en conseil syndical par la mise en place d'une commission.

Ces propositions seront présentées et soumises au prochain conseil syndical.

4. Proposition d'un ordre du jour pour le prochain conseil du mardi 08 juin

Un ordre du jour a été présenté au bureau. Celui l'a validé.

Les membres du bureau valident cet ordre du jour pour le prochain conseil syndical.

Levée de la séance à 20h10.